



*Communauté Economique et Monétaire
de l'Afrique Centrale*

9^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

COMMUNIQUE FINAL

La Neuvième session ordinaire du Conseil des Ministres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale s'est tenue le 9 janvier 2003 à Bangui au Palais de la CEMAC, sous la présidence de Son Excellence Lazare DOKOULA, Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Finances et du Budget.

Le Conseil a été précédé par les travaux de la réunion préparatoire du Comité Inter-Etats, les 6 et 7 janvier 2003

La liste des Ministres participants est jointe en annexe.

Dans son discours, le Président du Conseil a souhaité, au nom du Président de la République, Président en exercice de la Communauté du Gouvernement et du Peuple centrafricain, la bienvenue à Bangui, à ses homologues de la sous-région, ainsi qu'aux Responsables des Institutions et Organismes spécialisés de la Communauté.

Après avoir exhorté les Gouvernements des Etats membres à persévérer dans la voie des réformes dans la rigueur et la discipline pour consolider le redressement de nos économies, afin d'impulser des politiques hardies de développement que nos populations attendent, le Président a, en terminant son propos, invité le Conseil à se pencher avec engagement et détermination, sur les affaires à examiner.

Le Conseil des Ministres a pris connaissance des résultats des travaux du Comité Inter-Etats.

Au cours de leurs échanges, les Ministres ont passé en revue le rapport d'activité du Secrétariat Exécutif exercice 2002 pour l'action menée d'une part, et adopté le programme d'actions pour l'exercice 2003 d'autre part.

En matière de politiques économiques, les Ministres ont pris connaissance du rapport semestriel intérimaire sur l'exécution de la Surveillance Multilatérale. Il ressort de ce rapport que la situation économique et financière dans la CEMAC serait caractérisée par un léger fléchissement de la croissance économique, (4,7%), un allègement des tensions inflationnistes (3,2%), la poursuite de l'assainissement des finances Publiques, un renforcement de la monnaie commune et la réduction du déficit du compte courant. Pour ce qui est de la Convergence dans la CEMAC, le rapport indique que chaque Etat est tenu d'élaborer un programme triennal allant de 2002 à 2004. En ce qui concerne les critères de surveillance, le rapport fait état du respect au niveau communautaire du critère relatif au solde budgétaire de base en

2002. En revanche, le critère relatif aux taux d'inflation ne serait pas respecté.

Il en est de même du taux d'endettement public qui constitue une source de préoccupation pour bon nombre des Etats Membres de la communauté.

Poursuivant leurs travaux, les Ministres se sont penchés sur le nouveau mécanisme de financement des Institutions et Organes de la Communauté. Le Conseil a pris acte de la mise en application du nouveau mécanisme de financement dans quatre Etats membres et s'est réjoui de ce que la mise en application effective de ce nouveau mode de financement des activités de la Communauté s'est concrétisé dans tous les Etats membres dès le 1^{er} Janvier 2003. Enfin, le Conseil a demandé au Secrétariat Exécutif de tout mettre en oeuvre pour développer les performances de ce nouveau mécanisme.

En ce qui concerne la mise en place du Fonds de Développement Communautaire. Le Conseil a adopté l'ensemble des propositions faites par le Comité ad hoc mis en place lors de la 8^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres du 03 août 2002 à Bangui avec un certain nombre d'amendements. A cet effet, il a décidé de la mise en place d'une cellule spéciale au Secrétariat Exécutif de la CEMAC qui aura en charge, l'instruction des dossiers. La BDEAC assurera la fonction d'agent financier et le suivi de l'évaluation des projets qui lui seront soumis, la BEAC sera dépositaire des fonds et la COBAC interviendra dans le contrôle des opérations, en appui à la Cour de Justice Communautaire conformément aux dispositions du Traité instituant la Communauté.

En ce qui concerne le Comité de gestion de fonds, le Conseil a décidé de ce que la Présidence dudit Comité sera assuré par le Représentant de l'Etat membre assurant la Présidence de la Conférence des Chefs d'Etat.

Abordant l'importante question de la Compagnie Communautaire de Transport Aérien, après avoir déploré la lenteur dans la mise en oeuvre dudit projet, le Conseil a recommandé au Secrétariat Exécutif de continuer de soutenir l'action du Comité de pilotage.

Il a exhorté les Etats pour que ceux-ci libèrent très rapidement leur part du capital afin que la Communauté se trouve dans une position confortable lors des négociations avec les partenaires techniques et les actionnaires internationaux pour un aboutissement heureux de ce dossier.

En matière de Nouvelles Technologies de l'information et de la communication le Conseil a pris acte du compte rendu fait par le Secrétariat Exécutif de l'atelier organisé conjointement les 11 et 13 septembre 2002 à Yaoundé avec l'Union Européenne, l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, l'Union Internationale des Télécommunications et la Commission Economique pour l'Afrique. Cet atelier a abouti à la présentation auprès de l'Union Européenne d'une requête de financement destinée à mener des études sectorielles portant sur les infrastructures et leur architecture d'interconnexion à l'effet de

définir les grands axes d'un programme régional de développement de TICS au profit des populations des pays membres de la CEMAC.

S'agissant des questions commerciales, le Conseil a pris connaissance de l'état d'avancement des préparatifs des futures négociations entre les Etats ACP et l'Union Européenne. A cet effet il a mandaté le Secrétariat Exécutif pour signer, le Programme Indicatif Régional (PIR) la stratégie de coopération régionale (SCR) avec l'Union Européenne.

En ce qui concerne le secteur agricole, le Conseil a pris acte de l'avancement du programme régional de sécurité alimentaire.

Sur le plan institutionnel, le Conseil a pris acte des démarches entreprises par le Secrétariat Exécutif pour l'impression des Passeports CEMAC afin d'entamer la réalisation du processus de libre circulation de personnes en zone CEMAC. A cet effet il se réjouit de ce que les premiers Passeports CEMAC seront disponibles lors de la 4^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat qui aura lieu à Libreville du 22 au 23 janvier 2003.

En ce qui concerne la mise en place de la Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), après examen du compte rendu fait par le Secrétariat Exécutif, le Conseil a adopté une série de mesures dont les plus importantes sont :

- L'élaboration d'un acte additionnel approuvant l'accord instituant un régime fluvial uniforme et créant la CICOS ;

- Le dépôt par les Etats des lettres d'acceptation en guise de ratification, pour l'entrée en vigueur de la CICOS.

Sur la question relative à la création d'un Ordre au sein de la CEMAC le Conseil a décidé de soumettre un acte additionnel instituant l'Ordre du Mérite de la CEMAC à la Conférence des Chefs d'Etat qui aura lieu à Libreville.

S'agissant de la Coupe de Foot-Ball CEMAC, après avoir procédé à l'évaluation des difficultés techniques rencontrées pour l'organisation matérielle de cette importante compétition sportive dont le lancement était initialement prévue pour Décembre 2002 à Bangui, le Conseil a cru nécessaire de renvoyer son organisation à Brazzaville en 2003.

Par ailleurs le Conseil a réaffirmé au Secrétariat Exécutif son attachement au principe de l'établissement d'une étroite collaboration avec le Gouvernement des Etats Unis d'Amérique dans le cadre du Traité de l'AGOA. A cet effet il a vivement exhorté le Secrétariat Exécutif de la CEMAC a prendre une part active à la rencontre qui aura lieu dans ce cadre les 15 et 17 janvier 2003 à l'Ile Maurice.

Enfin le Conseil a adopté le budget des Institutions et Organismes de la Communauté pour l'exercice 2003.

X S'agissant essentiellement de la Commission Interparlementaire, le Conseil s'est particulièrement préoccupé de l'importance accrue à accorder à son rôle auprès des populations.

A cet effet il a décidé du relèvement substantiel de son budget de fonctionnement en raison de la densité de ses activités liée à la mise en place en l'an 2004 du Parlement Communautaire.

Le Conseil a délivré un certain nombre d'agrément en matière douanière, fiscale et de transport.

Les travaux du Conseil se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité et de franche collaboration.

La date du prochain Conseil des Ministres a été fixée au 20 juillet 2003.

BANGUI, 9 janvier 2003

LE PRESIDENT

